

COMMUNE DE L'ILE TUDY
Construction d'une antenne du Centre Nautique

MAITRE D'OEUVRE

M. Paul RUELLAND
1 avenue du Braden – Bâtiment C
29000 QUIMPER
Tél : 02.98.90.28.24 Fax : 02.98.90.26.01

BUREAU STRUCTURE

SAS SBC
11 rue François Muret de Pagnac
29000 QUIMPER
Tél : 02.98.10.35.81 Fax : 02.98.10.35.82

BUREAU D'ETUDES FLUIDES

BET PSI
ZAC de Kervidanou 3
Village de Keringant
29300 MELLAC
Tél – Fax : 02.98.35.03.29

EURL EFI BET
Pôle innovation de Mescoat
29800 LANDERNEAU
Tél : 09.79.72.98.14 Fax : 02.98.01.95.89

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
ET PARTICULIERES**

**LOT N° 6 – CLOISONS, ISOLATION,
FAUX PLAFONDS**

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

6.1 PREAMBULE

6.2 ETENDUE DES TRAVAUX

Tous les ouvrages d'isolation thermique, acoustique, cloisons légères, plafonnage.

6.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES PARTICULIERES

Tels que définis au chapitre "Généralités Communes à tous les Corps d'Etat", tous les ouvrages seront conformes aux prescriptions réglementaires, aux normes A.F.N.O.R. et, plus particulièrement, à ce qui suit :

Documents Techniques Unifiés

- D.T.U. 25.222 Plafonds en plaques de plâtre
- D.T.U. 25.11 Mémento des murs en maçonnerie
- D.T.U. 23.1 Parois en béton banché
- D.T.U. 58.1 Mise en oeuvre des plafonds suspendus

Règles D.T.U.

- Règles : THK 77 - THG 82 - THB 85, mises à jour

Normes Françaises A.F.N.O.R.

- N.F.B. 12.300 Généralités sur les plâtres
- N.F.B. 12.301 Plâtres de construction
- N.F.B. 12.303 Plâtres
- N.F.B. 12.401 Techniques des essais
- N.F.P. 72.301 Caractéristiques des carreaux de plâtre
- N.F.P. 72.302 Caractéristiques des plaques de plâtre
- N.F.P. 73.301 Eléments en staff, plaques, éléments pour décoration

Textes Réglementaires et Textes Particuliers

- Code de la construction et de l'habitation.
- Code de l'urbanisme.
- Le règlement sanitaire départemental du Finistère (29).
- Cahier des charges et de pose des fabricants.
- Les avis techniques du C.S.T.B.

6.4 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

6.4.1 Eléments composites

- Les éléments composites acoustiques seront constitués de laine de verre ou de roche de classement M0.
- Les éléments composites thermiques verticaux seront en polystyrène expansé.
- Ces matériaux devront porter la marque du fabricant. Ils seront livrés dans les emballages d'origine avec bande de garantie et indication de choix.

6.4.2 Éléments préfabriqués en plâtre

- Les panneaux de plâtre devront être conformes à la norme N.F.P. 72.302.
- Les carreaux de plâtre devront être conformes à la norme N.F.P. 72.301.
- Les caractéristiques de planéité et d'état de surface de ces éléments devront être conformes au D.T.U. 25.222.
- Les panneaux et les carreaux de plâtre, ainsi que les enduits décrits dans le cadre du présent chapitre, devront être mis en oeuvre conformément à leur P.V. d'essais du C.S.T.B. et au cahier des charges du fabricant.

6.4.3 Visserie, clouterie, métallerie

Toutes les pièces métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud ou cadmiage.

Les clous utilisés seront torsadés.

6.4.4 Colles

La fixation des complexes de doublage sur maçonnerie brute se fera avec un mortier adhésif "PLACOPLATRE" ou similaire ayant reçu un avis technique du C.S.T.B.

6.4.5 Bois utilisés

Les bois utilisés seront de premier choix, traités IFH (Insecticide, Fongicide, Hydrofuge) avec un produit de label C.T.B.F. Les tasseaux, taquets, ossatures, baguettes d'habillages, etc... seront en sapin.

6.5 DETAILS D'EXECUTION

L'entrepreneur du présent chapitre devra la réalisation des dessins de synthèse regroupant l'ensemble des détails d'exécution, des calepinages et détails d'incorporation liés à ses ouvrages.

6.6 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre sera conforme aux prescriptions des D.T.U. ou avis techniques du C.S.T.B. et aux notices d'emploi des fournisseurs. Les surfaces devront présenter une planéité parfaite au sens du D.T.U. Les joints entre panneaux de plâtre seront soigneusement lissés à l'enduit. Les panneaux devront être finis pour recevoir directement les travaux et bandes de peinture sans rebouchage, ni ratissage des parements et des joints.

6.6.1 Coordination avec les autres corps d'état

L'entrepreneur du présent chapitre devra la coordination de ses travaux avec les autres corps d'état, notamment en ce qui concerne l'incorporation des huisseries dans les cloisons légères et toutes réservations afférentes aux travaux définis dans le cadre du présent chapitre.

6.6.2 Moyens de mise en oeuvre, échafaudage, protection du personnel

L'entreprise titulaire du présent chapitre devra tous les échafaudages et moyens de mise en oeuvre nécessaires à la réalisation des travaux définis dans le cadre du présent chapitre. Elle devra, en outre, assurer la protection du personnel réalisant ses travaux.

6.6.3 Réservations, incorporations

Dans le cadre du présent chapitre, l'entrepreneur devra toutes sujétions d'incorporation et de réservations dans les parties d'ouvrages décrites dans ce chapitre (huisseries, fourreaux, cadres, trappes, etc...).

6.6.4 Renforts, taquets, tenue mécanique

Tous les taquets nécessaires à la fixation des ouvrages décrits dans ce C.C.T.P. ainsi que tous les renforts en bois nécessaires à la bonne tenue mécanique de ces ensembles seront dus au titre du

présent chapitre, excepté pour la fixation des différents appareillages sanitaires et des chauffe-eau électriques où seule la pose de ces renforts fournis par le Plombier est due dans le cadre du présent chapitre.

Les huisseries seront présentées par le Menuisier. Elles seront fixées dans le cadre du présent chapitre.

6.6.5 Raccordement avec des ouvrages de nature différente

A chaque raccordement entre panneaux de plâtre et surface de nature différente, il sera placé une baguette d'habillage ou tasseaux pointés en sapin pour cacher l'imperfection des découpes et jeux des panneaux de plâtre.

6.6.6 Protection contre l'humidité

Les matériaux seront stockés suivant les prescriptions des avis techniques ou celles des fabricants. Les matériaux seront protégés par bâchage.

Il sera porté une attention particulière sur le stockage des isolants thermiques notamment sur le degré d'humidité des laines de verre ou de roche.

Tous les matériaux non stockés de façon correcte seront refusés.

6.6.7 Calfeutrement des panneaux d'isolant thermique

L'entrepreneur du présent chapitre devra la mise en place d'un calicot haut entre le plafond et le doublage sur tous les panneaux d'isolation verticale du projet, ceci afin de réaliser une étanchéité à l'air et éviter "les fantômes" éventuels.

6.6.8 Protection des menuiseries extérieures

L'entrepreneur du présent chapitre devra la protection efficace (scotch, papier crêpé autocollant ou autre système) de tous les châssis P.V.C., côté intérieur, lors de son intervention. Ceci afin d'éviter toutes les projections, salissures, rayures et accumulation de poussières ou gravats dans les rainures des châssis.

Dès la fin de son intervention, l'entrepreneur devra retirer ces protections et faire disparaître toute trace de colle ou de scotch résiduels.

6.6.9 Traitements divers

Dans le cadre du présent chapitre, l'entrepreneur devra prévoir les traitements de toutes les jouées et retombées en matériaux dito la partie courante des faux-plafonds. Toutes sujétions seront prévues pour la mise en oeuvre des profils de rives, cornières, profils en "Z" ou en "U", etc...

Les plaques seront parfaitement ajustées et réglées, l'alignement des ossatures apparentes devra respecter les alignements des murs et parois.

Dans le cadre du présent chapitre, il sera prévu tous les profils d'adaptations aux rives, raccords entre faux plafonds de différentes natures et de complément d'isolation acoustique au niveau des ondes du bac acier support d'étanchéité.

6.7 QUALITÉ DES OUVRAGES - MISE EN OEUVRE

6.7.1 Parements

Quelle que soit la nature des parements, ceux-ci devront être sans défauts, éclats, rayures, ni épaufrures, tant à la livraison des éléments sur le chantier, que durant leur stockage et leur mise en oeuvre.

6.7.2 Protection des ouvrages

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra la protection complète de ses ouvrages par tous moyens appropriés.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtront en cours de travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront réparés aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

L'entrepreneur veillera à la planéité de ses ouvrages et évitera toutes différences de nu aux joints pour qu'aucun défaut ne paraisse en éclairage rasant.

Un soin particulier sera apporté aux raccordements avec les parois adjacentes.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

6.8 DOUBLAGE THERMIQUE PAR CLOISONS STIL

Mise en oeuvre d'un doublage thermique par plaques de plâtre BA 13 sur ossature métallique OB avec interposition d'un matelas rigide en laine de roche avec pare vapeur ISO CONFORT de 100 mm certifié « ACERMI ».

Localisation : Doublages thermiques en périphérie du centre nautique, avec plaques hydro pour les douches – vestiaires et plaques en « Fermacel » pour le rangement , coffre pour ventilation de chutes.

6.9 CLOISONS DE DISTRIBUTION SUR OSSATURE METALLIQUE ET PLAQUES DE PLATRE

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Cloisons de marque "PLACOPLATRE" ou similaire.
- Type "PLACOSTIL".
- Epaisseur 70 mm ou 100 mm, 160 mm de type SAD.
- Ossature sur rail métallique Stil en acier galvanisé tous les 60 cm avec interposition d'un matelas rigide en laine minérale, type GR 32 de 120 mm
- Constitution par les parements en BA 18 pour les locaux CF 1H y compris sujétions.
- Mise en oeuvre suivant avis technique du fabricant.

Les arêtes à angles vifs seront traitées avec les bandes prévues à cet effet.

Localisation : Suivant les plans, avec habillage par plaques hydro pour les douches - vestiaires et plaques en « Fermacel » pour le rangement.

6.10 CLOISON COUPE FEU 1 H

Fourniture et pose de cloison coupe feu 1 H.
Montage dito article 6.6.

Localisation : Local rangement et local technique.

6.11 PORTES INTERIEURES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la pose des blocs portes situés dans les cloisons ainsi que la trappe de visite située dans le plafond du local technique.

6.12 PLAFOND COUPE-FEU 1 H

Fourniture et pose d'un plafond en plaques PPF coupe feu 1 H sur ossature métallique, y compris toutes sujétions.
Finitions dito l'article 6.6.

Localisation : Local rangement et local technique.

6.13 PLAFONDS EN FIBRES MINERALES

Plafond type "EKLA" de chez "ROCKFONT" ou équivalent, dimensions 600 x 600 mm, constitué de fibres minérales manufacturées à partir de roches volcaniques : 20 mm.

- Revêtu sur la face apparente d'un tissu de verre façonné de couleur et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.
- Classement au feu M0 combustible.
- Découpe pour pose de luminaires et passage des réseaux et gaines.
- Pose sur ossature apparente.
- Prévoir les divers éléments métalliques du support : porteurs, entretoises, cornières de rive, suspentes, clips anti-soulèvement, ...
- Retombée en mélaminé sur le décroché de plafond si nécessaire.

Localisation : locaux douches, sas d'entrée, bureau.

OPTION : PLAFOND SANITAIRES

Fourniture et pose d'un plafond en plaques de type « Fermacel » sur ossature métallique, y compris toutes sujétions.

Finitions dito l'article 6.6.

BORDEREAU CADRE DPGF

LOT N° 6 - CLOISONS – ISOLATION – FAUX PLAFONDS

L'entrepreneur présentera obligatoirement ses prix suivant le présent devis estimatif en bordereau

cadre.

Les prix doivent être en **CHIFFRES** : ils ne seront écrits en toutes lettres que s'ils sont manuscrits.

NOTA

Les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le devis descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose, avec tous ses accessoires sauf exceptions précisées dans le devis descriptif.

Les ouvrages indiqués devront être obligatoirement vérifiées par l'entrepreneur qui signalera dans

son offre, toute erreur ou omission qu'il aura constaté.

DESIGNATION	Unité	Quantité	P.U. H.T	TOTAL H.T.
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier 	Ens.	1		
<ul style="list-style-type: none"> • Doublage par cloison still et isolant de 120 ensemble centre nautique 	m2			
<ul style="list-style-type: none"> • Cloisons de distribution ensemble centre nautique 	m2			
<ul style="list-style-type: none"> • Plafonds coupe feu 1 H 	m2			
<ul style="list-style-type: none"> • Pose des portes 	U	5		
<ul style="list-style-type: none"> • Plus value pour plaques PPF pour cloisons CF 	Ens.	1		
<ul style="list-style-type: none"> • Plus value pour plaques hydro 	Ens.	1		
<ul style="list-style-type: none"> • Plus value pour plaques « Fermacel » 	Ens.	1		
<ul style="list-style-type: none"> • Dossier DOE et DIUO 	Ens.	1		
MONTANT HT				
TVA 20,00 %				
MONTANT TTC				

OPTION : PLAFOND SANITAIRES EN « FERMACEL »
MONTANT HT

M2